

**De la CHARTE EDUCATIVE
DE CONFIANCE
au
REGLEMENT INTERIEUR
de l'école**

Dans une école privée catholique, la relation de confiance entre les familles et l'équipe éducative est le principe premier qui s'impose : les uns et les autres partagent la responsabilité de l'éducation des enfants.

« Au titre de leur responsabilité éducative primordiale, les parents participent à la mission de l'école catholique et s'inscrivent dans son projet éducatif. Ils sont invités à « entretenir des relations cordiales et constructives avec les enseignants et les responsables des écoles » et s'engagent dans la vie de l'établissement »¹.

Le Chef d'établissement communique à la famille le **projet d'établissement** dont le volet éducatif. Il remet également le **règlement intérieur** et **LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE** élaborée à partir du document de l'Enseignement catholique national : *« pour harmoniser la relation entre adultes et pour ainsi concourir à ce que chaque enfant trouve sa juste place au sein de l'établissement »².*

En entretenant une relation de confiance et de dialogue, les uns et les autres doivent faire de leur mieux pour que les conditions d'apprentissage à l'école soient réunies. Une de ces conditions est bien évidemment la sécurité physique et psychologique pour les enfants et les adultes de l'équipe éducative.

Le règlement intérieur s'appuie sur les valeurs du projet éducatif de l'Enseignement Catholique, et repose sur des principes qui s'imposent à tous dans l'établissement : *« Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective »³.*

¹ [Statut de l'Enseignement Catholique 2013](#), art. 48

² [Charte éducative de confiance](#), Edito page 3

³ [Circulaire n°2014-088 du 9-7-2014](#)

Aide à l'élaboration du règlement intérieur de l'école

Sommaire

A. Présentation du texte de référence	Page 4
B. Proposition d'une méthodologie pour écrire un règlement intérieur quand l'école n'en possède pas.	Page 5
C. Canevas type d'un règlement intérieur	Page 8

A. Présentation du texte de référence

1. Introduction

La [circulaire MEN n° 2014-088 du 9-07-2014](#) précise, dans son chapitre 3 :

« Le règlement intérieur de l'école qui est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative est établi et revu annuellement par le conseil d'école. Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école. Il rappelle les règles de civilité et de comportement. Il ne saurait en aucun cas se réduire à un énoncé des obligations des seuls élèves. Au contraire, il doit permettre de créer les conditions de prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités.

Il détermine, notamment, les modalités selon lesquelles sont mis en application :

- *le respect des principes fondamentaux rappelés ci-dessus ;*
- *le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions ;*
- *les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.*

Le règlement intérieur de l'école détermine les modalités d'application de l'obligation d'assiduité mentionnée à l'article L. 511-1. »

2. Contenu du règlement intérieur précisé par cette circulaire :

- Modalités de signalement des absences des élèves aux personnes responsables
- Horaires de l'école et dispositions prises pour en assurer le respect
- Modalités d'information des parents et organisation du dialogue entre la famille, le chef d'établissement et les enseignants
- Règles d'hygiène et de sécurité enseignées aux élèves et pratiquées à l'intérieur de l'école
- Liste des objets dangereux prohibés à l'intérieur de l'école ainsi que des équipements personnels dont l'utilisation peut être restreinte ou interdite
- Dispositions pour prévenir le harcèlement entre élèves
- Un chapitre doit être consacré à la discipline des élèves, avec *« Indication des réprimandes et des punitions de nature différente en fonction de l'âge de l'élève, ainsi que des mesures positives d'encouragement. Le recours à ces mesures doit toujours avoir une visée éducative, ce qui suppose une adaptation à chaque situation. »*⁴

⁴ [Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014](#)

3. Utilisation du règlement intérieur

- Le règlement intérieur est porté à la connaissance de tous les membres de la communauté éducative.
- Il est présenté au moment de l'inscription, par le chef d'établissement, aux nouveaux parents d'élèves

En signant le document « Charte éducative de confiance » à laquelle est annexé le règlement intérieur, les parents ou les responsables légaux de l'enfant attestent qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur et qu'ils en acceptent les termes. Ainsi, il pourra être support du dialogue entre l'école et la famille en cas de non-respect.

B. Proposition d'une méthodologie pour écrire un règlement intérieur quand l'école n'en possède pas.

1. Etape 1 : travail préparatoire par le chef d'établissement

- Relire le paragraphe 3.4 de la [circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014](#) qui précise le cadre de son élaboration. Pour les écoles du réseau Enseignement catholique, la rédaction se fera dans le cadre du conseil d'établissement.
- Collecter tous les documents existants qui nomment des règles concernant la vie de l'école :
 - volet éducatif du projet d'établissement (voire le projet éducatif)
 - règles de vie de la classe, règlement de la cour ou de l'école,
 - repères indiqués aux familles (horaires de l'école, consignes de sécurité, absences des élèves, prises de rendez-vous,)
 - réprimandes, sanctions, punitions,
 - ...

2. Etape 2 : concertation en équipe pédagogique et, éventuellement, avec les salariés OGEC

En fonction de la taille de l'école, les salariés OGEC peuvent être associés à cette réflexion avec l'équipe enseignante

- Annoncer l'objectif, soit l'écriture du règlement intérieur
- Pour travailler sur les mêmes représentations et faire culture commune, remettre à chacun l'extrait de circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014 et faire repérer :
 - Sa fonction, à quoi il doit servir

- Son contenu
- Son utilisation
- Analyser les documents utilisés dans l'école :
 - Classer leur contenu pour mesurer les écarts :
 - entre les écrits et le vécu,
 - entre les différents documents utilisés
 - Vérifier l'adéquation de ces documents avec le projet d'établissement

La grille de lecture suivante peut servir de support à cette analyse :

		Règles de vie de la classe	Règlement de la cour	Règles de vie de la garderie (interne à l'école)	Circulaires envoyées aux familles	...
Ce qui est écrit	Elèves					
	Adultes de l'école					
	Parents					
Ce qui est vécu	Elèves					
	Adultes de l'école					
	Parents					

- Prioriser les éléments essentiels et les organiser (voir la trame proposée au point D)
- Nommer les suites à donner : la reprise en conseil d'établissement
- Clore la réunion

3. Etape 3 : élaboration en conseil d'établissement

- Annoncer l'objectif, soit l'écriture du règlement intérieur
- Pour travailler sur les mêmes représentations et faire culture commune, remettre à chacun l'extrait de circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014 et faire repérer :
 - Sa fonction, à quoi il doit servir
 - Son contenu
 - Son utilisation
- Présenter le travail réalisé en équipe pédagogique, base de travail à compléter et amender par l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.
- Demander aux membres du conseil d'établissement de repérer, de leurs places dans la communauté éducative :
 - Ce qu'ils valident
 - Ce qu'ils questionnent, ne comprennent pas, ...
 - Ce qu'ils veulent ajouter

La modalité de travail peut varier en fonction du nombre de personnes. Une proposition dynamique favorisera ce genre de travail, par exemple :

- Organiser la recherche par groupes de trois personnes.
 - Demander que les propositions soient écrites sur des bandes de papier de 3 couleurs différentes
 - Utiliser les productions écrites pour synthétiser les différentes propositions
- Annoncer les suites à donner :
 - une première rédaction par le chef d'établissement,
 - une étude au sein des différentes équipes et instances de la communauté éducative pour une validation au prochain conseil d'établissement.
 - Clore la rencontre

4. Etape 4 : rédaction par le chef d'établissement

- A partir des différentes propositions de l'équipe enseignante, le chef d'établissement rédige un premier jet en veillant à une formulation positive.
- Ce premier jet est envoyé à tous les membres du conseil d'établissement afin :
 - qu'ils le présentent à leurs instances et à l'équipe éducative de l'école
 - et qu'ils recueillent leurs observations pour les partager au prochain conseil d'établissement.

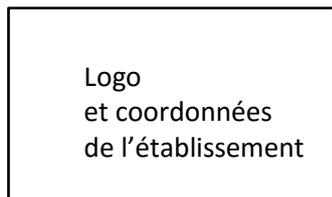
5. Etape 5 : validation en conseil d'établissement

- Donner la parole à chaque équipe ou instance représentative et noter leurs propositions ; par exemple, sous la forme d'un tableau récapitulatif :

	Propositions	Ce qui est retenu
Equipe enseignante		
Salariés OGEC		
OGEC		
Apel		
Paroisse (prêtre et catéchistes)		

- Rappeler les référents : le projet d'établissement et la fonction du règlement intérieur. Puis, échanger pour retenir ou non les propositions
- Déterminer sa durée d'utilisation en prévoyant sa date d'actualisation
- Faire valider le règlement intérieur, si nécessaire par vote à bulletin secret
- Déterminer les supports de communication pour sa diffusion à destination des élèves, des adultes de l'école, des parents, des partenaires. A noter que dans l'Enseignement catholique, il n'est pas communiqué au maire de la commune ni au président de l'EPCI.
- Nommer les suites à donner pour la communication du document
- Clore la rencontre en remerciant chacun pour le travail accompli ;

C. Canevas type d'un règlement intérieur



Règlement intérieur

Préambule

Un règlement intérieur pourquoi ?
Un règlement intérieur, pour faire quoi ?

(Des extraits du présent document peuvent être utilisés pour rédiger ce préambule.)

Domaine 1 – Organisation de l'établissement

Article 1 : Horaires et calendrier scolaire
Article 2 : Obligation scolaire
Article 3 : Organisation des activités dans le cadre de l'animation pastorale
Article 4 : Absences et retards des élèves
Article 5 : Absences des enseignants
Article 6 : Surveillances et sorties midi et soir
Article 7 :

Domaine 2 – Vie collective et locaux

Article 1 : Respect des personnes
Article 2 : Langage, attitude et comportement
Article 3 : Tenue vestimentaire et marquage des vêtements
Article 4 : Objets personnels
Article 5 : Circulation dans les différents espaces
Article 6 : Respect du matériel
Article 7 : Exercice d'évacuation et sécurité dans les locaux
Article 8 : Organisation des récréations
Article 9 : ...

Domaine 3 – Hygiène, santé et sécurité

- Article 1 : Propreté corporelle
- Article 2 : Maladie
- Article 3 : Prise de médicament
- Article 4 : Goûter, collation et anniversaire
- Article 5 : Jeux autorisés
- Article 6 : ...

Domaine 4 – Concertation avec les familles

- Article 1 : Mode de communication avec les familles
- Article 2 : Changement de situation familiale
- Article 3 : Rendez-vous avec les familles
- Article 4 : Partenariat éducatif Ecole/Famille (rôles de chacun / Droits et devoirs)
- Article 5 : ...

Domaine 5 – Respect de la discipline

- Article 1 : Sanctions et mesures positives d'encouragement en cas de non-respect du règlement
- Article 2 : Progressivité des sanctions
- Article 3 : Procédure suivie
- Article 4 : ...

A noter : il est possible de joindre en annexe du règlement intérieur des documents adaptés aux différents destinataires, par exemple :

- élèves de maternelle (pictogramme, photos de situations, ...)
- élèves d'ULIS-Ecole (illustrations, langage compréhensible, ...)
- ...